



EAGLE

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

Sénégal

Tel : +221 77 375 57 71

<https://eagle-senegal.org/>

<http://www.eagle-enforcement.org/>

Rapport d'Activités 3^{ème} Trimestre 2025

Sommaire :

| | |
|---------------------------------------|----------|
| 1. Introduction | 2 |
| 2. Résultats principaux | 3 |
| 3- Investigations | 4 |
| 4. Opérations | 5 |
| 5. Juridique | 6 |
| 6. Formations | 8 |
| 7. Médias | 8 |
| 8. Relations extérieures | 8 |
| 9. Conclusion | 9 |



EAEGLE
Sénégal

1. Introduction

EAGLE Sénégal, depuis son établissement en 2013 en tant que membre actif du réseau EAGLE Network, s'est imposé comme un acteur essentiel dans la protection de la faune au Sénégal. En rejoignant ce réseau d'envergure, EAGLE Sénégal est devenu le sixième projet de l'organisation, illustrant ainsi sa contribution significative en se basant sur le modèle EAGLE.

Les objectifs d'EAGLE Sénégal sont :

- L'indentification à grande échelle de tous trafiquants d'espèces protégées et leurs dépouilles telles que l'ivoire, les peaux de grands félins, de reptiles, les perroquets et autres oiseaux protégés, et autres produits fauniques ;
- La dénonciation des cas de criminalité faunique auprès des autorités judiciaires et policières et l'appui à l'arrestation des délinquants fauniques grâce à la collaboration avec les différentes unités concernées ;
- L'assistance des autorités compétentes dans le cadre de la poursuite des délinquants fauniques, et le suivi de l'exécution des décisions de justices rendues en la matière ; La sensibilisation du public à travers les médias sur les enjeux de la criminalité faunique, sur l'application effective de la loi faunique, sur les risques encourus et les sanctions en matière faunique.

Le troisième trimestre 2025 s'est distingué par un suivi d'audience suite à l'opération du 12 juin 2025, une série de visite de sensibilisation. Le renforcement des collaborations mises en place depuis 2014 avec le Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (Direction Générale de la Police Nationale, Sûreté Urbaine, Unités Spéciales et Commissariats centraux), la poursuite des relations avec les Ambassades du Royaume Uni (Service Politique), des Etats Unis d'Amérique à Dakar (Service politique et Douanes), des Pays Bas (Service Politique et de la République) de France (Service de Sécurité Intérieure) se poursuit.

Le travail de EAGLE Sénégal a été soutenu par : AVAAZ, DSWF et OAK

2. Résultats principaux

Au cours du **troisième trimestre 2025**, un total de **37** investigations ont été organisées à travers **21** missions sur toute l'étendue du territoire. Ces investigations ont permis d'identifier plus de **20** personnes qui s'activent dans le trafic de faune et/ou en lien avec des braconniers de faune ou braconniers importants.

Au cours du troisième trimestre 2025, le projet a assisté une audience au tribunal d'instance de Kédougou suite à l'opération du 14 juin 2025. Les mis en cause d'un nombre de sept ont été reconnus tous coupables. En tenant compte de la gravité des faits reprochés à chacun, le tribunal d'instance de Kédougou a condamné Souleymane BA à une peine de six (06) mois d'emprisonnement ferme et une amende de 500.000 FCFA et Boubacar DIALLO, Ansoumana SOUMARE, Toumany CISSOKHO, Sakamissa BALDE, Amadou BA et Doundo Watéline KEITA à une peine de cinq (05) jours d'emprisonnement ferme.

L'ONG EAGLE continue de collaborer avec les autorités Sénégalaises en tenant régulièrement des entrevues avec les différentes autorités : Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, Ministère de la Justice et Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Des relations sont également entretenues avec les missions diplomatiques et notamment les Ambassades des Pays-Bas, du Royaume Uni, de France, des USA, la Délégation de l'Union Européenne et l'ONUDC.

L'accord de partenariat signé entre EAGLE SENEGAL et la Direction Générale de la Police Nationale du Sénégal est toujours en application.



3- Investigations

Indicateur

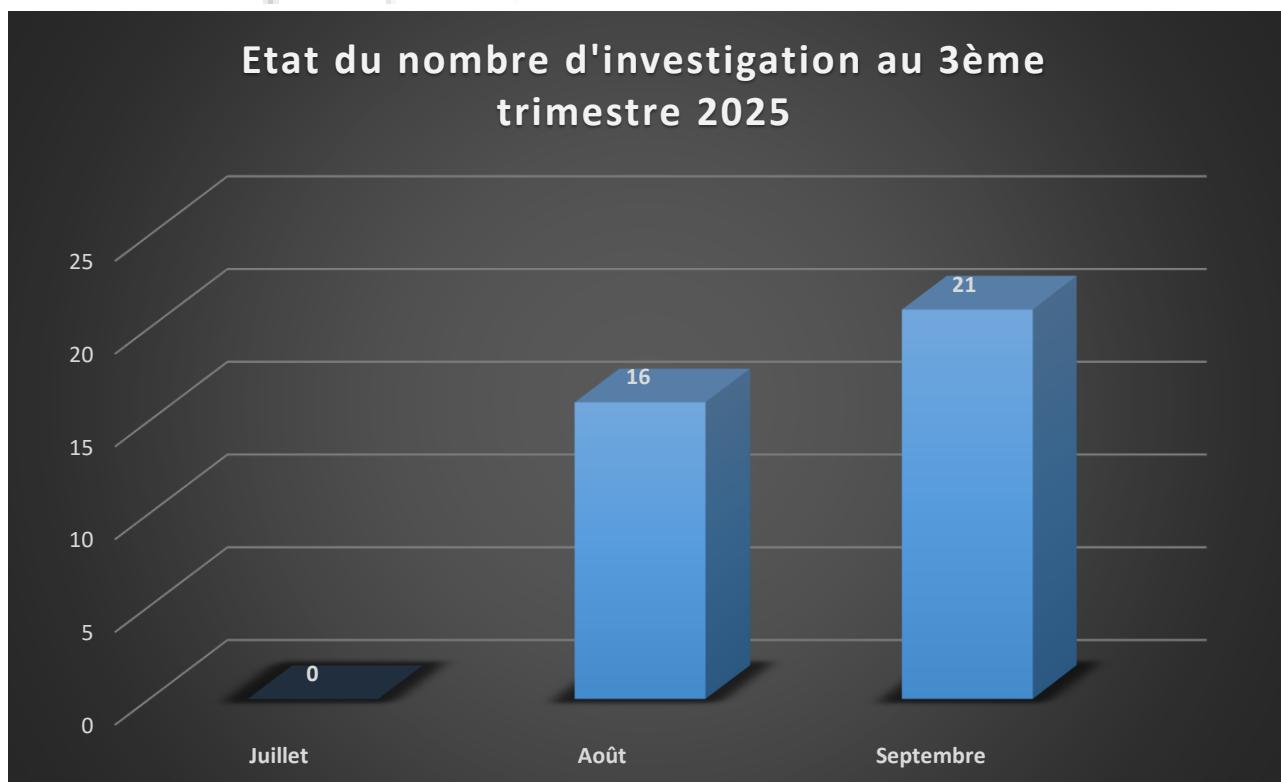
| | |
|--|----|
| Nombre d' investigations menées | 37 |
| Investigation ayant abouti à une opération | 00 |
| Nombre de nouveaux trafiquants identifiés ce trimestre | 21 |

L'un des objectifs majeurs d'EAGLE Sénégal est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation.

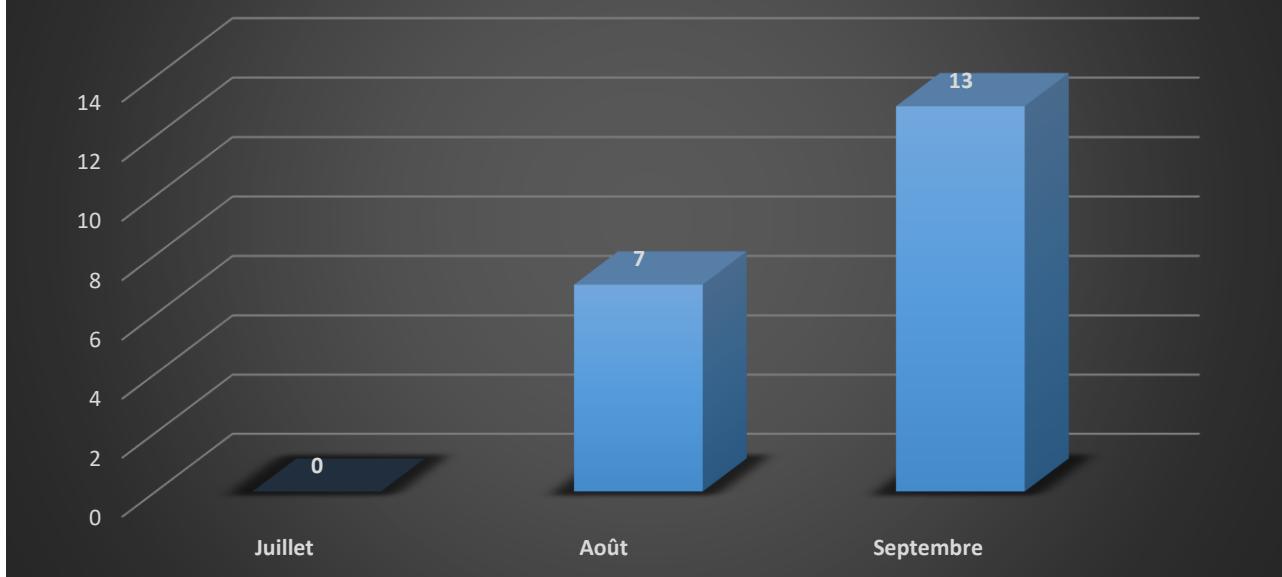
Lors de ce troisième trimestre 2025, les enquêtes et observations de terrain révèlent que les peaux de grands félins, les peaux de crocodile et l'ivoire d'éléphant restent toujours les produits les plus trafiqués au Sénégal. **EAGLE Sénégal** a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune au Sénégal et les réseaux internationaux.



Analyse rapide



Etat du nombre de trafiquants identifiés au 3ème trimestre 2025



4. Opérations

Indicateur

| | |
|--------------------------------|----|
| Nombre d'opérations | 00 |
| Nombre de personnes arrêtées | 00 |
| Nombre de trafiquants en fuite | 00 |

- Au troisième trimestre 2025, 00 opération a été faite.
- La protection des espèces menacées est une priorité essentielle pour la préservation de la biodiversité et le maintien de l'équilibre des écosystèmes. Ces actions de lutte contre le trafic d'espèces protégées sont cruciales pour assurer un avenir durable à la faune sauvage et à notre environnement.

5. Juridique

Indicateur

| | |
|--|--|
| Nombre de suivis audience | <ul style="list-style-type: none">• 01 (Tribunal de grande Instance de Kédougou/ Affaire Ministère public et DPN c/ Doundo Wateline Keita, Ansoumana Soumaré, Toumany Cissokho, Boubacar Diallo, Sakamisa Baldé, Amadou Ba, Souleymane Ba. |
| Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandat de dépôt | <ul style="list-style-type: none">• 00 |
| Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation | <ul style="list-style-type: none">• 01 (Souleymane BA, maison d'arrêt et de correction de Kédougou) |
| Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis | <ul style="list-style-type: none">• 00 |
| Nombre de trafiquants en attente de procès | <ul style="list-style-type: none">• 00 |
| Nombre de trafiquants en fuite | <ul style="list-style-type: none">• 00 |
| Nombre de transactions financières avec le Ministère de l'environnement | <ul style="list-style-type: none">• 00 |

- Le suivi et l'appui des autorités sont assurés par la cellule juridique d'EAGLE de plusieurs manières ;
 1. Transmission des preuves d'existence d'une infraction faunique ;
 2. Transmission des éléments du dossier et des circonstances aggravantes ;
 3. Appui à la rédaction des PV ;
 4. Mise à disposition d'analyse juridique selon les affaires ;
 5. Suivi des procès, visites régulières des trafiquants et dealers incarcérés ;
 6. Communication permanente avec les autorités ;
 7. Formation des magistrats, des policiers, des gendarmes, des agents des Parcs Nationaux et des agents des eaux et forêts impliqués dans les procédures ;
 8. Au courant de ce **3ème trimestre 2025**, le département juridique a assisté à une opération et a effectué une visite de sensibilisation.

- Affaire MP et DPN contre Sakamissa BALDE, Boubacar DIALLO, Doundou Watéline KEÏTA, Ansoumana SOUMARE, Toumany CISSOKHO, Amadou BA et Souleymane BA
- Le 03 juillet 2025, le tribunal de grande instance de Kédougou a mis l'affaire Ministère public et Direction des parcs nationaux contre (Doundo Watéline Keita, Ansoumana Soumaré, Toumany Cissokho, Boubacar Diallo, Sakamisa Baldé, Amadou Ba et Souleymane Ba) en état d'être jugée. Le tribunal a interrogé et instruit les prévenus sur leurs identités et sur les faits. Les débats d'audience se sont tenus correctement à la barre du tribunal de grande instance de Kédougou.
- La Direction des Parcs Nationaux par le biais de son représentant s'est constitué partie civile devant le tribunal.
- Les mis en cause ont été assisté par un avocat pour leur défense.
- Après les débats d'audience, le Tribunal de grande instance de Kédougou a vidé l'affaire au siège en rendant la décision qui suit :

- ✓ Le tribunal, statuant publiquement et contradictoirement contre les (Doundo Watéline Keita, Ansoumana Soumaré, Toumany Cissokho, Boubacar Diallo, Sakamisa Baldé, Amadou Ba et Souleymane Ba) en matière correctionnelle et en premier ressort ;
- ✓ En la forme
- ✓ Déclare l'action publique recevable et la procédure régulière ;
- ✓ Au fond
- ✓ Déclare les prévenus (Doundo Watéline Keita, Ansoumana Soumaré, Toumany Cissokho, Boubacar Diallo, Sakamisa Baldé, Amadou Ba et Souleymane Ba) coupables des faits qui leurs sont reprochés ;
- ✓ Condamne les prévenus Doundo Watéline Keita, Ansoumana Soumaré, Toumany Cissokho, Boubacar Diallo, Sakamisa Baldé, Amadou Ba à une peine d'emprisonnement ferme de 5 jours ;
- ✓ Condamne le prévenu Souleymane Ba à une peine d'emprisonnement ferme de 6 mois assortis d'une amende de 500.000 FCFA ;
- ✓ Ordonne la confiscation des dépouilles et trophées et les met à la disposition de la direction des parcs nationaux;

- Visite de sensibilisation auprès des autorités judiciaires de la région de Dakar
- Les 08, 16, 17 et 18 Septembre 2025, le département juridique a effectué une série de rencontres auprès d'acteurs judiciaires respectivement dans le ressort de région de Dakar.
- L'objectif de cette visite consistait à sensibiliser **01** Procureur de la République, **03** substituts du Procureur de la République, **01** juge sur les enjeux du trafic illicite d'espèces sauvages pour une meilleure application de la loi faunique par le prononcé de peines exemplaires.

6. Formations

Indicateur

| | |
|--------------------------------|----|
| Nombre de formations dispenses | 00 |
| Unités formées | 00 |
| Nombre de personnes formées | 00 |

- Aucune formation n'a été dispensée au Sénégal pendant ce 3^{ème} trimestre 2025.

7. Médias

Indicateur

| Nombre total de pièces médiatiques : 00 | | | |
|---|---------------------|------------------------|----------------------|
| Pièces télévision | Pièces presse radio | Pièces presse internet | Pièces presse papier |
| 00 | 00 | 00 | 00 |

- La diffusion des cas de criminalité faunique dans la presse est très importante. En effet cette médiatisation permet une sensibilisation du grand public sur les efforts de lutte et une dissuasion à l'encontre des éventuels trafiquants.
- Aucune pièce médiatique n'a été produite pendant ce 3^{ème} trimestre 2025.

8. Relations extérieures

Indicateur

| | | | | |
|--|------------------------------------|----------------------------------|--|-----------------|
| Nombre de rencontres | 07 | | | |
| Prise de contact pour demande de collaboration/soutien | Suivi de l'accord de collaboration | Ratification de la collaboration | Collaboration Sur affaire/formation en cours | Visioconférence |
| 06 | 01 | 00 | 00 | 00 |

Dans le cadre des bonnes relations avec nos Hauts Partenaires, du suivi de l'accord de collaboration, EAGLE Sénégal a procédé à des rencontres et réunions au **3^{ème} trimestre 2025** :

En Juillet 2025

1. SSI Ambassade de France au Sénégal

En Septembre 2025

1. Le service de sécurité de l'Ambassade des Etats Unis au Sénégal
2. Le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Pikine Guédiawaye
3. Le Premier substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar
4. Le Substitut de Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Pikine Guédiawaye
5. Le Substitut de Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Rufisque
6. Le Président du Tribunal de Grande Instance de Rufisque

9. Conclusion

Le troisième trimestre de l'année 2025 a été marqué par la poursuite des activités enclenchées au deuxième trimestre de l'année en cours. A cet effet, le projet a assisté à un suivi d'audience au niveau du tribunal d'instance de Kédougou et a reçu la décision concernant les rois (03) opérations.

Sur le plan administratif, des démarches se poursuivent toujours avec de nouveaux collaborateurs. L'accord de partenariat entre EAGLE SENEGAL et la Direction Générale de la Police Nationale du Sénégal est en cours de mise en œuvre avec la collaboration des différents commissariats. L'accord de collaboration avec la Direction Général des Douanes est toujours en cours d'étude.

EAGLE SENEGAL entend rehausser la dynamique opérationnelle et la collaboration avec les différentes unités. Ce qui lui permettra de procéder à des opérations sur le territoire national pour accroître efficacement lutter contre la criminalité faunique au Sénégal.